

# Principal décédé : deux intrus a priori disculpés

Le procureur de Caen a annoncé, hier, que deux jeunes ont été interpellés, après la découverte du corps de Stéphane Vitel dans son collège de Lisieux. Leurs alibis les disculpent d'une agression.

Des premiers éléments d'enquête éclairent la mort de Stéphane Vitel, le principal découvert dans son collège à Lisieux, vendredi 11 août, vers 7 h. Hier soir, le procureur de Caen, entouré de deux responsables de la police judiciaire, a révélé que deux jeunes hommes étaient mis en examen dans cette affaire.

## Ouverture d'une information judiciaire

Lundi, le plus jeune, 17 ans, « **s'est présenté au commissariat de Lisieux et a indiqué qu'il s'était introduit dans l'établissement, par effraction, avec un majeur de 19 ans, interpellé mercredi matin** ». Alcoolisés, les deux garçons étaient « **partis très rapidement à la suite du déclenchement de l'alarme** ». Le duo a « **réalisé des films et envoyé des messages, qui nous ont permis d'établir qu'ils étaient à l'extérieur et même à distance de l'établissement à 6 h du matin** ».

Donc plus sur place quand le principal est arrivé, alerté par l'alarme qui avait sonné à 5 h 59. Il l'a coupée à 6 h 34. La « **présence d'une tierce personne** » ne peut être exclue. Mais les enquêteurs de la PJ, qui ont « **mis en œuvre un maximum de moyens pour déterminer qui s'est introduit dans le collège** », comme l'a souligné le directeur territorial de la PJ de Rouen, n'ont pour l'heure trouvé aucun indice le laissant penser.

L'alibi des deux jeunes, qui « **n'ont pas croisé le principal** », assure l'avocat de l'un d'eux, se trouve conforté par les premiers résultats d'autopsie : « **Les médecins légistes ont constaté un œdème pulmonaire associé à une pathologie cardio-vasculaire ancienne** », apparemment inconnue du défunt et pas traitée. La thèse d'un malaise cardiaque, alors que le chef d'établissement vérifiait l'enceinte, se profile. Le corps de Stéphane Vitel pourra être rendu à sa famille « **le plus rapidement possible** ».

Le parquet reste, néanmoins, prudent et a décidé d'ouvrir une information judiciaire. Les deux jeunes, au casier vierge, ont été mis en examen « **pour intrusion dans une enceinte scolaire et dégradation en réunion d'un bien public** », et placés sous contrôle judiciaire. Le juge d'instruction « **est également saisi, contre X, du décès de Stéphane Vitel, afin d'en déterminer ses circonstances exactes** ».

Laurent NEVEU.



Le procureur de la République de Caen Joël Garrigue. Lou Benoist, AFP